

Communication du Collège des Producteurs

Des moutons en prairie en hiver :

Compatible avec leur bien-être ?

Christel Daniaux, Collège des Producteurs

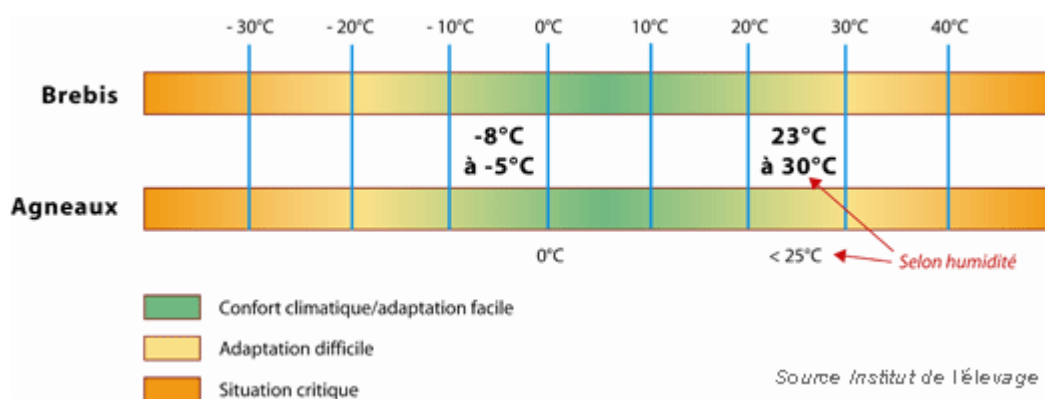
A l'approche de l'hiver, nombre de citoyens s'effraient de voir des moutons dans le froid, voire sous la neige, dans leur prairie. Ainsi, de nombreux éleveurs font l'objet de plaintes pour maltraitance animale, ce nombre de plaintes semblant fortement croissant au fil des ans. Pourtant, le premier homme qui se soucie des animaux est généralement avant tout l'éleveur, et ce n'est donc généralement pas sans raisons qu'un éleveur laisse ses animaux en prairie en hiver. Alors, ces inquiétudes du citoyen et les plaintes consécutives : toutes fondées ou pas ? Faisons le point.

La question vue par les scientifiques : des brebis aussi bien dehors que dedans !

Pour pouvoir répondre objectivement à la question du bien-être des moutons lors du pâturage hivernal, la recherche française s'est intéressée à la question au cours de l'hiver 2015. Leur constat est clair : à condition de disposer de suffisamment de nourriture, **les brebis sont en meilleur état corporel à l'herbe qu'en étable en fin d'hiver**. Du côté de l'état de santé, il était similaire au pâturage hivernal et en étable : ni boiteries, ni problèmes respiratoires,...

D'autres études ont même montré qu'il n'y avait pas de différence entre de jeunes agneaux nés et maintenus dehors (sous condition d'un abri en dur à 3 côtés) et leurs pairs en étable.

Il faut dire que le mouton supporte souvent mieux le froid que la chaleur. Bien que fonction de l'humidité, la température de confort d'un mouton adulte se situe entre - 8°C et + 23°C... des températures hivernales donc rarement atteintes « en continu » sous nos latitudes wallonnes.



Pour considérer l'état de bien-être du mouton, un des facteurs déterminants est l'état de sa toison. Le plus important est que le mouton ne soit pas mouillé jusqu'à la peau. Par temps de pluie, les brebis présentent généralement une toison humide à l'extérieur mais

pas en contact de leur peau : la toison joue parfaitement son rôle d'isolant et peut repousser l'humidité pendant plusieurs jours.

Evidemment, tous les moutons n'ont pas la même toison et ne sont donc pas égaux face à l'hiver. Un mouton qui vient d'être tondue, par exemple, sera plus sensible. De même, certaines races à la toison et à la peau plus fine peuvent être plus sensibles, comme le Mérinos par exemple... mais la majorité des moutons wallons sont des animaux relativement rustiques.

Objectivement donc, les moutons qui disposent de suffisamment d'eau et de nourriture sont bien dehors. Et la seule herbe de la prairie peut parfaitement nourrir un mouton en hiver, pour autant que la hauteur de l'herbe soit suffisante. Qui plus est, par temps froid, les besoins en eau de l'animal diminuent (par exemple d'environ 50 % entre une température extérieure de 22 °C et de 2 °C) ; ainsi, une bonne part des besoins en eau d'un mouton adulte non allaitant seront apportés par l'eau contenue dans l'herbe pâturée. Par temps de neige, il a même été prouvé qu'aucune autre source d'eau extérieure n'était nécessaire à la brebis non allaitante, la consommation de la neige étant suffisante pour couvrir ses besoins.

Une brebis qui dispose de suffisamment de nourriture et d'eau est aussi bien dehors que dedans.



La question vue par la loi : un abri naturel peut suffire.

Aucune réglementation spécifique au bien-être des ovins n'existe. C'est donc le nouveau Code wallon du bien-être animal (2018) qui prévaut. En vertu de ce Code, toute personne qui détient un animal doit prendre les mesures nécessaires afin de procurer à l'animal une alimentation, des soins et un logement qui conviennent à sa nature, à ses besoins physiologiques et éthologiques et à son état de santé. Ainsi, tout animal doit :

- Avoir la possibilité de s'abriter ou d'être rentré en cas de fortes intempéries
- Disposer d'une surface de repos propre et sèche
- Avoir accès à l'eau et à la nourriture
- Avoir la possibilité de se mouvoir sans entrave
- Recevoir les soins vétérinaires appropriés en cas de blessure et maladie.

Plus spécifiquement en matière d'abri au pâturage, le Code wallon du bien-être animal stipule uniquement que : « *Tout animal détenu en extérieur dispose d'un abri naturel ou artificiel pouvant le préserver des effets néfastes du vent, du soleil et de la pluie. À défaut*

d'un tel abri et en cas de conditions météorologiques pouvant porter atteinte à son bien-être, l'animal est déplacé dans un lieu d'hébergement adéquat. »

Légalement, rien ne va donc à l'encontre du pâturage hivernal, une pratique favorable au bien-être animal, sous certaines conditions.



Pour protéger l'animal des conditions météorologiques défavorables, un simple abri naturel neut suffit

La question vue par l'éleveur :

Tout éleveur développe des liens émotionnels avec ses animaux et la grande majorité d'entre eux le clament : ils aiment leurs animaux. Au-delà de ce lien affectif, les animaux sont l'outil de travail de l'éleveur et un animal négligé ou en mauvaise santé aura une répercussion négative sur le revenu de l'éleveur.

Que ce soit pour des raisons émotionnelles et /ou financières, le bien-être animal est une préoccupation majeure de la plupart des éleveurs. Toutefois, l'éleveur ne développe généralement pas une relation antropomorphique avec les animaux d'élevage, contrairement à de nombreux citoyens.

Quand le citoyen imagine une maltraitance, **un simple dialogue avec l'éleveur permettra souvent de lever ses doutes**. Après ce dialogue auquel nous invitons, si des doutes persistent, l'Unité du Bien-être Animal de Wallonie (UBEAW) (n° vert : 1718) peut aiguiller le citoyen.

Sources

- Brule-Aupiais A. et al. (2015). *Validation d'une méthode d'évaluation du bien-être des ovins en ferme et comparaison de deux types de conduites hivernales*. Rencontres Recherches Ruminants **22** : 179 – 182.
- Ehrhardt R. (2016). *Do sheep always need access to a fluid water source ?* Michigan State University. https://www.canr.msu.edu/news/do_sheep_always_need_access_to_a_fluid_water_source
- Grete Helen Meisfjord Jørgensen, Knut Egil Bøe. (2011). *Outdoor yards for sheep during winter – Effects of feed location, roof and weather factors on resting and activity*. Canadian Journal of Animal Science **91**:213-220.
- Wassmuth, R., Löer, A., & Langholz, H. (2001). *Vigour of lambs newly born to outdoor wintering ewes*. Animal Science **72**(1) : 169-178.
- Wond C., Richardson C. (2009). *Replacing Water with Clean Snow for Ewes and Beef Cows*. <http://www.omafra.gov.on.ca/english/livestock/beef/facts/09-065.htm>